|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/39/INF/6 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 21 mars 2019  |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente‑neuvième session**

**Genève, 18 – 22 mars 2019**

Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées

Décisions prises par le Directeur général conformément à la recommandation adoptée par le Conseil consultatif

*Note d’information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI (ci‑après dénommé “Fonds”) approuvées par l’Assemblée générale figurent dans l’annexe du document WO/GA/39/11. L’article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

“Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

1. la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l’assistance financière (c’est‑à‑dire la session suivante du comité),
2. les demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient bénéficier d’une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
3. les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance, mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,
4. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,
5. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui‑ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

1. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la trente‑neuvième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.
2. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente‑neuvième session, le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L’annexe suit]

Fonds de contributions volontaires de l’OMPI

Conseil consultatif

Rapport

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci‑après dénommé “Fonds”), dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) à sa trente‑neuvième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa trente et unième réunion le 20 mars 2019, sous la présidence de M. Faizal Chery SIDHARTA, membre d’office, en marge de la trente‑neuvième session du comité.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l’annexe du document WO/GA/39/11
3. Conformément à l’article 5.a) de l’annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/39/INF/4 en date du 4 février 2019, distribuée avant l’ouverture de la trente‑neuvième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 96,50 francs suisses au 4 février 2019. Notant toutefois que le Fonds serait dans l’incapacité de prendre en charge financièrement les candidats recommandés en vue des prochaines sessions du comité s’il ne recevait pas de nouvelles contributions des donateurs dans les meilleurs délais, le Conseil consultatif a vivement encouragé les États membres de l’OMPI et autres donateurs potentiels à contribuer davantage au Fonds. À cet égard, le Conseil consultatif s’est félicité de l’engagement pris par le Gouvernement du Canada de verser 25 000 dollars canadiens au Fonds.
4. Le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci‑après sur la base de l’examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/39/INF/4, ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11 :
	* 1. future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l’article 5.e) : quarantième session du comité;
		2. demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance pour la session du comité, comme indiqué au paragraphe 4.i), sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

M. Q”apaj CONDE CHOQUE

M. Odon NSUMBU KABU

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

Mme Sonia Patricia MURCIA ROA

Mme Bibi BARBA

* + 1. demandeurs dont l’examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité (par ordre alphabétique) :

M. Agoussou Marcellin AIGBE

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO

M. Ndiaga SALL

* + 1. demandeur dont la demande de participation devrait être rejetée :

aucun

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu’il contient seront transmis au Directeur général de l’OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 20 mars 2019

Liste des membres du Conseil consultatif :

Président : M. Faizal Chery SIDHARTA, ministre conseiller, Mission permanente de l’Indonésie, Genève, vice‑président du comité, membre d’office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Martín CORREA, conseiller, Mission permanente du Chili, Genève [signé]

M. Alexander DA COSTA, ministre conseiller et représentant permanent adjoint, Mission permanente de la Gambie, Genève [signé]

Mme Jessica FORERO, représentante de la Commission juridique pour l’autodéveloppement des peuples autochtones des Andes (CAPAJ) (Pérou) [signé]

M. Jeremy KOLODZIEJ, représentant de l’Assemblée des premières nations (Canada) [signé]

Mme Geise PERRELET, représentante du Conseil indien d’Amérique du Sud (CISA) (Suisse) [signé]

Mme Shelley ROWE, chef de projet principal d’Innovation, sciences et développement économique Canada (ISDE) (Canada) [signé]

M. Gaziz SEITZHANOV, troisième secrétaire, Mission permanente du Kazakhstan, Genève [signé]

Mme Navarat TANKAMALAS, ministre conseillère, Mission permanente de la Thaïlande, Genève [signé]

[Fin de l’annexe et du document]